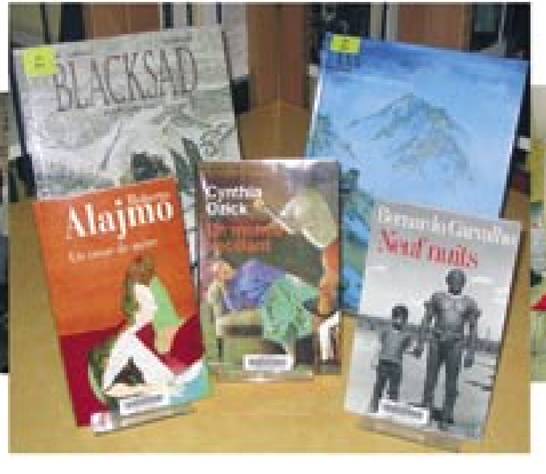


Haut Lignon

Journal de la Communauté de Communes







SOMMAIRE

Janvier 2006 • N° 7

Accueil et découverte...

Editorial

Deux fois par an la Communauté de Communes vient vers vous pour vous présenter ses actions et ses projets. La communication est un enjeu important de l'action communautaire, les actions ne sont comprises que si elles sont bien expliquées. Les conseillers communautaires, élus de proximité de chaque commune, sont très présents dans les commissions et les réunions, n'hésitez pas à les interroger sur nos actions. Pour ma part, j'ai proposé à chaque conseil municipal d'aller au devant de lui pour écouter ses remarques et ses propositions.

La Communauté de Communes est de plus en plus sollicitée pour prendre en charge des compétences et répondre à des demandes, elle doit être à même de répondre et de satisfaire les besoins justifiés de notre territoire mais elle doit le faire en tenant compte de ses ressources actuelles et de ses perspectives d'évolution évaluées avec prudence. Nous avons la chance d'avoir un tissu industriel diversifié mais il demeure fragile.

L'année 2005 aura été une année de décisions importantes, l'Office de Tourisme Intercommunal a connu sa première année de fonctionnement, les travaux d'aménagement des zones d'activités vont bon train. Nous aurons aménagé, en fin d'année, plus de 5 ha de terrains au profit des entreprises.
2006 sera l'année de début du chantier du centre socio culturel et sportif intercommunal des Bretchs ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation de l'action culturelle sur le plateau en concertation avec nos voisins du Haut-Vivarais.

Je me réjouis de voir que l'esprit communautaire concerne également nos associations qui tentent des rapprochements, des manifestations communes. Tout en gardant notre vie communale dynamique et active, le contact, la connaissance réciproque, la complémentarité sont des atouts pour tous.

En ce début d'année, les élus de la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le personnel vous adressent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2006.

Thierry QUESADA

Comptes rendus des Conseils Communautaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2005 AU CHAMBON-SUR-LIGNON

• Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) :
Le Collectif Citoyen qui s'est créé, pour se mobiliser contre l'Accord Général sur le Commerce des Services, est venu présenter aux élus communautaires un exposé sur les dangers de cet accord pour les services publics. «L'AGCS est l'un des accords fondateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il mobilise contre lui la société civile et un nombre important d'élus, qui estiment que ces négociations ont un caractère anti-démocratique et que l'AGCS peut sérieusement réduire leur capacité d'exercer le pouvoir public dans l'intérêt collectif, en toute souveraineté». Après discussions, les élus communautaires délibèrent favorablement sur cette motion contre l'AGCS.

• Intervention de Bernard COUEDEL concernant l'hôpital de Moze de Saint-Agrève :
Bernard COUEDEL, Président de l'association depuis décembre 2004, est venu présenter aux élus communautaires l'avancement du dossier de l'hôpital de Moze. Deux solutions sont proposées :
- le maintien de la maternité avec mise aux normes des installations. Cette hypothèse suppose de très lourds investissements. Il faut voir si le ministère veut les financer car l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) ne peut pas.
- la transformation de ce centre d'obstétrique en centre de périnatalité et le maintien d'un service de maternité pendant les mois d'hiver. L'ARH a la possibilité de financer un centre de périnatalité.
Les élus de la CCHL restent attentifs à l'évolution de la situation de l'hôpital.

• Réhabilitation de la Maison des Bretchs :
Anne-Lise VERILHAC présente la maquette



du projet de réhabilitation de la Maison des Bretchs. Le coût global de cette réhabilitation s'élève à 2,3 M€ HT. Au niveau des financements possibles, différents partenaires financiers ont été consultés (Etat, Région, Département, …). Nous n'avons pas de réponses définitives.
Dans le cadre de cette réhabilitation, il est nécessaire de choisir un coordonnateur pour les missions de contrôle technique et SPS. Trois bureaux d'études ont été consultés (VERITAS, APAVE et SOCOTEC). Après examen des propositions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la société VERITAS pour la mission de contrôle technique pour un montant de 8.200 € HT et pour la société APAVE pour la mission SPS pour un montant de 4.840 € HT.

• Compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères » :
Thierry QUESADA fait un bref rappel concernant la question du transfert de la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». Après discussions, les élus communautaires approuvent à l'unanimité cette prise de compétence par la CCHL en lieu et place des communes à compter du 1er janvier 2006.

• Désignation des représentants suppléants au Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières :
Thierry QUESADA précise qu'il faut désigner six personnes : Jacqueline COURT, Samuel CHASTAGNIER, Reynold BADER, Edmond CROUZET, Michel ROUX et Michel TREVET représenteront la CCHL comme suppléants.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AOUT 2005 A SAINT-JEURES

• Nomination d'un Vice-Président :
Suite au décès de François GRAND, le Conseil Communautaire doit désigner un Vice Président pour le remplacer. Maurice FAURIAT est élu à l'unanimité.

• Zone Artisanale des Lebreyres III au Chambon/Lignon :
Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité sur le transfert des terrains de la ZA des Lebreyres III à la CCHL, pour leur aménagement.



• Emprunt de 500.000,00 € :
Le Conseil Communautaire décide de réaliser un emprunt pour permettre le règlement des travaux effectués sur la zone du Mazet Saint-Voy, l'agrandissement du boulodrome intercommunal et l'acquisition du bâtiment (rue des écoles à Tence). Le Conseil Communautaire, après avoir examiné les propositions des différentes banques, fait le choix de retenir le Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe sur 15 ans au taux de 3,31 %.

• Résidences Services :
Des projets existent sur différentes communes :
- à Tence, un propriétaire privé (Vincent TARDY) souhaite réhabiliter des locaux pour construire des logements adaptés aux personnes âgées non dépendantes. La CCHL encourage ce projet et apportera un service complémentaire lorsque les logements seront construits.
- Au Chambon/Lignon, un terrain est proposé pour la construction d'un immeuble avec à l'intérieur un cabinet médical commun aux médecins et des logements pour les personnes âgées non dépendantes. L'OPAC est intéressé par ce projet.

- A Saint-Jeures dans l'ancien bâtiment de l'école privée, des logements pourront être rénovés à côté de l'école. Le Foyer Vellave est intéressé par ce projet.

Après discussions, les élus décident que l'investissement sera porté par les communes ou autres et que la gestion sera effectuée par la CCHL.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2005 A TENCE

• Compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères » :

Bernard COTTE précise que la commission « Développement économique » a proposé d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un taux unique adossée à la Taxe sur le Foncier Bâti, sans lissage des taux, ni zonage, ni exonération. Jean REYNAUD rappelle les taux actuels des différentes communes (Chenereilles : redevance, Le Chambon-sur-Lignon : 7,68 %, Le Mas de Tence : redevance, Le Mazet Saint-Voy : 4,79 %, Saint-Jeures : 7,19 %, Tence : 8,69 %). D'après une étude faite par le SICTOM de Tence, le taux unique sur notre territoire nécessaire au financement du service s'élèverait à environ 8,89 %. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer un taux unique sur notre territoire sans lissage ni zonage et également sans exonération. Ils décident également que les représentants de la CCHL au SICTOM de Tence restent inchangés.

• Zone d'activités de la Mion au Mazet Saint-Voy :

Les travaux de cette zone avancent. Par contre, une demande de modification de lotissement est nécessaire suite à la demande de l'entreprise AMGM qui souhaite un lot de 6.000 m². Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour cette modification.

• Zone d'activités des Lebreyres III au Chambon/Lignon :

Un achat complémentaire d'environ 300 m² sera nécessaire auprès de la SLAM. Les travaux d'aménagement de la zone devraient commencer en novembre 2005.

• Zones d'activités de Tence :

Thierry QUESADA informe les élus communautaires de plusieurs questions à traiter :

- Le terrain situé à la Gueuse à côté de Champion n'a pas une superficie assez importante pour accueillir le projet de l'entreprise FREYCHET. Dans ce cadre, Thierry QUESADA précise qu'il est nécessaire d'acheter



435 m² de terrain à Champion. De plus, cet aménagement nécessite le déplacement d'une canalisation d'eau de la commune de Tence. Cette opération, incluant l'achat de la parcelle, l'aménagement et le déplacement de la canalisation d'eau, à un coût prévisionnel de 150.000,00 € H.T. pour livrer une plateforme aménagée. La commission économique propose de revendre le terrain à 15,25 € H.T. le m². Les élus valident cette proposition.

- Question de l'achat par la CCHL à la commune de Tence de terrains situés à la Zone pluriactivités, route de Saint-Agrève. Il s'agit de deux parcelles situées en face des meubles BARRIOL et derrière le Contrôle Technique. Le coût de l'achat s'élèverait à 137.824,87 € H.T. déductions faites des subventions perçues par la commune de Tence pour une surface de 3.650 m² (une parcelle de 2.150 m² et une parcelle de 1.500 m²). La commission économique propose de revendre ces deux terrains à un prix de vente de 15,25 € H.T. Les élus délibèrent à l'unanimité sur le principe et l'achat sera à confirmer après avis des domaines et réalisation des travaux de finition.

- Question sur l'extension de la Zone de Leygat III : le SICTOM aurait besoin d'un terrain pour implanter un bâtiment d'environ 500 m². Thierry QUESADA informe les élus qu'un terrain est disponible sur la Zone de Leygat III, en dessous d'ECNET, derrière les Salaisons LHOSTE. Ce terrain d'une superficie de 5.600 m² permettra la réalisation de 2 parcelles. Les élus émettent un avis favorable à la poursuite du projet.

• Ramassage scolaire pour la ligne Tence / Monistrol-sur-Loire :

Francis VALLA informe les élus communautaires que des familles ont demandé qu'une navette soit mise en place, le lundi matin (aller) et le vendredi soir (retour) pour transporter les enfants domiciliés au Chambon/Lignon et au Mazet Saint-Voy jusqu'à Tence (1er point d'arrêt de cette ligne), qui sont scolarisés au lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire qui est le lycée public de secteur.

La mise en place de cette boucle engendre un coût pour la CCHL d'environ 3.500,00 €. Francis VALLA précise que la commission « Ramassage scolaire » et le bureau communautaire ont émis un avis favorable pour la mise en place de ce service pour un minimum de 10 personnes. Après discussions, les élus communautaires délibèrent favorablement avec 16 voix pour et 4 voix contre.

• Compétence « SPANC », Service Public d'Assainissement Non Collectif :

La mise en place de ce service est une obligation pour les communes à compter du 1er janvier 2006. Comme il l'avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Communautaire, les communes souhaitent que cette compétence soit exercée par la CCHL. Ce service a deux rôles :

- contrôler la conception et la réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif,
- contrôler le bon fonctionnement des autres installations d'assainissement non collectif.

Si la compétence est intercommunale et que le service est mis en place au 1er janvier 2006, il est possible d'obtenir des aides de l'agence de bassin.

Au niveau de la gestion de cette compétence, plusieurs possibilités se dégagent (assurer la gestion en direct avec l'emploi de techniciens, la déléguer à un syndicat ou à un privé).

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la prise de compétence par la CCHL du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

• Travaux supplémentaires au Boulodrome intercommunal :

Un avenant aux marchés doit être réalisé car des travaux supplémentaires, d'un montant de 3.319,05 € H.T., sont nécessaires pour l'agrandissement du boulodrome. Les élus délibèrent à l'unanimité pour cet avenant.



• Projet de complexe nautique intercommunal :

Cinq élus de la CCHL ont rencontré Anna AUBOIS, vice-Présidente du Conseil Régional d'Auvergne pour présenter ce projet. Mais, à ce jour aucune aide ne peut-être attribuée car ce complexe aquatique n'entre pas dans le cadre des « Grands équipements sportifs régionaux ». La possibilité de financement serait sur des lignes « Tourisme » à définir. Pour pouvoir déposer des dossiers de subventions pour ce projet auprès des différents partenaires financiers, la CCHL doit délibérer sur la création d'un complexe nautique intercommunal d'un coût de 4.532.360,00 € H.T., soit 5.420.703,00 € T.T.C.

Ces dossiers seront déposés auprès des instances concernées avant la fin de l'année 2005 dans le but d'avoir une réponse le plus rapidement possible, ce qui permettra aux élus de la CCHL de délibérer sur la réalisation ou non de ce projet.

• Demande du SIVOM concernant l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon (EMIHL) :

Le SIVOM Vivarais Lignon demande une participation financière complémentaire pour combler le déficit de l'année précédente et le retard de cotisation retraite de Thierry REYNAUD, Directeur de l'EMIHL. Ce montant s'élève à 16 281,40 €. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE 2005 A CHENEREILLES

• Avenant au Contrat Global de Développement Durable (CG2D) :
Un bilan de réalisation du CG2D 2004-2006 a été fait. Certains projets ont été abandonnés par les communes, d'autres ont vu leur coût diminué ou réévalué et de nouveaux projets ont été présentés. Il est proposé de découper en tranches 4 projets afin de les financer pour une partie sur ce CG2D (2004-2006) et l'autre partie sur le prochain CG2D (2007-2009), afin d'entrer dans l'enveloppe des subventions allouées par le Conseil Général de la Haute-Loire pour ce premier CG2D. Il s'agit des projets suivants :
- la réalisation d'un Centre Socio Culturel et Sportif Intercommunal par la réhabilitation de la Maison des Bretchs au Chambon/Lignon,
- la rénovation de la Mairie du Mazet Saint-Voy,
- la construction de nouveaux locaux pour la crèche de Tence,
- la rénovation de l'Ecole de Saint-Jeures.

Le vote de cet avenant entraîne de fait un engagement sur le prochain CG2D (2007-2009), au moins pour les 4 projets financés sur les deux CG2D. Un dernier avenant pour le CG2D (2004-2006) sera possible en juin 2006. A ce moment là, s'il y a encore des non réalisations sur le contrat, ces dernières devront être reportées sur des projets déjà commencés.

Jean-Paul GOYET demande que dans le CG2D (2007-2009) soit intégré le projet d'arrosage du Golf du Chambon/Lignon.
Après discussions, les élus communautaires délibèrent favorablement sur cet avenant avec 1 abstention et 19 voix pour.

• Réhabilitation de la Maison des Bretchs :
Les élus délibèrent à l'unanimité sur :
- l'intérêt communautaire du projet de création d'un centre socio culturel et sportif du Haut-Lignon situé à la Maison des Bretchs du Chambon/Lignon.
- l'avant-projet définitif pour un montant de 2.424.916,00 € H.T.
- la mission de Georges BERGER, Architecte, pour un montant de 195.516,00 € HT.

Le lancement de la consultation des entreprises se fera début janvier 2006, pour un démarrage des travaux au plus tôt le 15 mars 2006 et une ouverture de l'équipement prévue début septembre 2007.
Un rappel est fait sur le fonctionnement de la Maison des Bretchs. La commune du Chambon/Lignon mettra à disposition de la CCHL le bâtiment lors du démarrage des travaux. La CCHL réalisera l'ensemble des travaux. Elle prendra en charge le financement et le fonctionnement de la partie sportive et louera à la commune du Chambon/Lignon la partie socio-culturelle, qui en assurera alors le fonctionnement et l'équipement en matériel.

• Zone d'activités des Lebreyres III au Chambon/Lignon :
Il faut électrifier la partie d'agrandissement de la zone d'activités des Lebreyres III. Le montant des travaux s'élève à 8.174,75 € TTC. Le Syndicat d'Electrification Rural en finance une partie et il reste 4.757,21 € TTC à la charge de la CCHL. Les élus délibèrent à l'unanimité pour ces travaux.

• Lotissement de Leygat V à Tence :
Il faut modifier le règlement de lotissement de la zone de Leygat V pour le projet TARDY. Les élus délibèrent à l'unanimité.
Les plans du projet du bâtiment ateliers relais à Tence faits par le cabinet MICHALON sont présentés. Ce projet sera prochainement étudié en commission « Développement économique ».

• Projet de décision modificative :
Pierre GARNIER présente aux élus communautaires le projet de décision modificative du budget de la CCHL. Les élus délibèrent à l'unanimité.

• Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) :
Le CNAS propose différentes prestations sociales (prime mariage, naissance, garde de jeune enfant, chèques vacances, prêts à taux préférentiels, réduction pour les séjours, voyages et billetterie). Le coût de cette adhésion s'élève à 330 € pour l'année 2006. Après discussions, les élus délibèrent favorablement avec 1 voix contre, 1 abstention et 18 voix pour.



• Définition de la taxe de séjour intercommunale 2006 :



Delphine MARCEAU présente aux élus communautaires le bilan de l'application de la taxe de séjour intercommunale 2005. Au 30 novembre, 104 hébergeurs ont reversé la taxe à la CCHL pour un montant total de 16 519,93 €. Les membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon et les élus communautaires souhaitent renouveler cette taxe dans les mêmes conditions qu'en 2005. Ils délibèrent à l'unanimité.

• Adhésion à un contrat d'assurances des risques statutaires :
La CCHL doit prendre un contrat d'assurances pour les risques statutaires. En cas de maladie du personnel, la CCHL doit maintenir le salaire de la personne arrêtée et payer son remplacement. Pierre GARNIER présente les différentes propositions faites (Groupama, Dexia). Après discussions, les élus communautaires proposent de retenir l'une des deux propositions après avis du Centre de Gestion.

• Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières :
Le Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières doit modifier ses statuts pour adhérer à l'ALT (Agence Locale de Tourisme). Après discussions, les élus communautaires délibèrent favorablement avec 2 voix contre et 18 voix pour.

• Examen d'une motion de soutien à la filière plasturgie extrusion :
Louis SIMONNET, Président de la Communauté de Communes des Marches du Velay demande de présenter une motion de soutien à la filière plasturgie extrusion. Les élus communautaires délibèrent à l'unanimité en encourageant la recherche d'une filière propre de substitution.

• Réalisation d'un emprunt de 200.000,00 € :
La CCHL doit réaliser un emprunt de 200.000,00 € pour financer l'achat et le matériel de l'atelier relais du Mazet Saint-Voy. Après présentation des offres, les élus communautaires délibèrent favorablement pour la réalisation de cet emprunt auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 3,39 % sur 15 ans.

• Aide au porteurs de projets :
Thierry QUESADA informe les élus communautaires que Initiative Création en Haute-Loire (IC43) a proposé des prêts d'honneur (remboursables sans intérêt) à deux nouvelles entreprises (Thierry CHAMBERT, électricité générale à Saint-Jeures pour 4.000 € et Patrick SOEIRO, maçonnerie carrelage au Mazet Saint-Voy pour 3.000 €). La CCHL participe au financement de IC43 à hauteur de 50 % de son engagement.

• Projet de Parc Eolien sur la commune du Mazet Saint-Voy :
Bernard COTTE informe les élus communautaires du projet de Parc Eolien. Il rappelle qu'en janvier 2005 le préfet n'était pas hostile au projet. Pour lui, il fallait continuer l'instruction. Il précise également qu'un avis favorable a été donné par le Conseil Régional d'Auvergne ainsi que par la Commission d'Enquête. Récemment, la Commission des Sites s'est réunie et a émis un avis défavorable. Malgré cet avis, la commune du Mazet Saint-Voy va continuer d'avancer sur ce projet. Thierry QUESADA propose que la CCHL adopte une motion pour soutenir la commune du Mazet Saint-Voy pour ce projet. Les élus communautaires émettent un avis favorable avec 19 voix pour et 1 abstention.

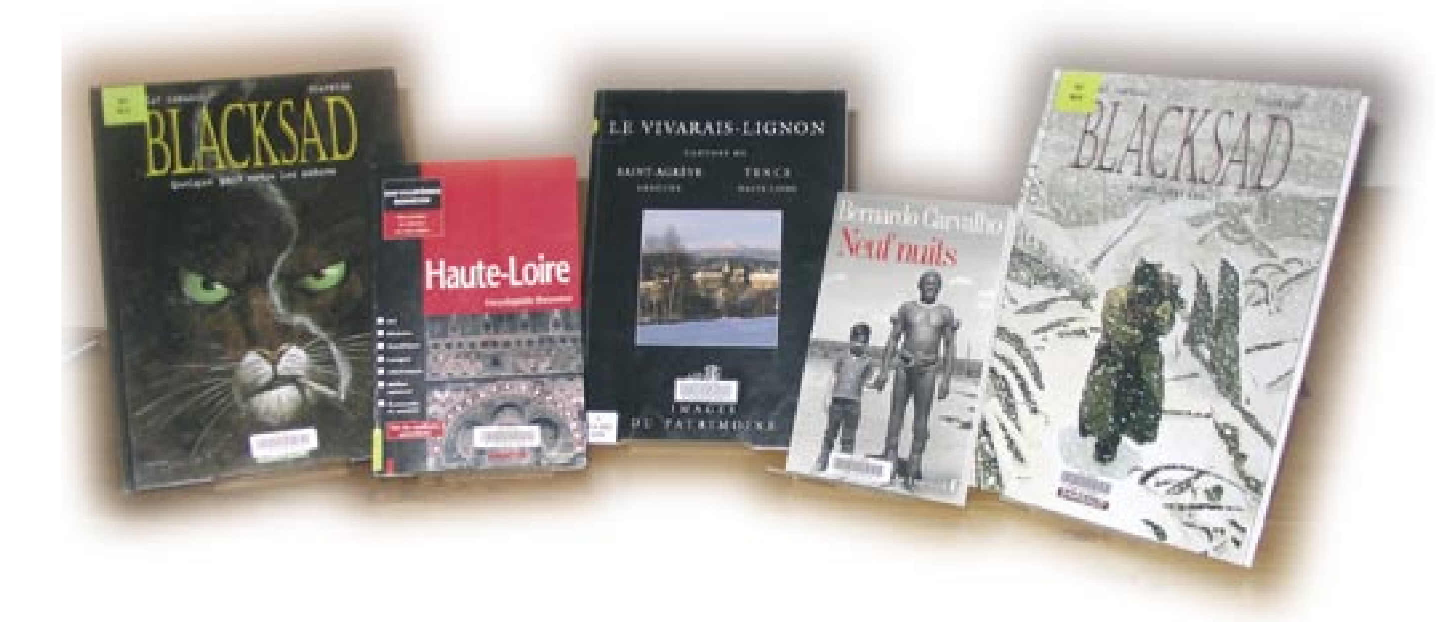
INFO !!! Les Conseils Communautaires sont des séances publiques qui se déroulent alternativement dans chaque commune. L'annonce des dates de réunions est faite par voie de presse.



La culture sur le Plateau, un paysage en évolution

On ne peut parler culture sur notre plateau sans parler du SIVOM Vivarais-Lignon, fer de lance et support de la coopération culturelle interdépartementale depuis plus de 20 ans. Ce syndicat, créé dans les années 80, a été durant plusieurs décennies porteur des projets et actions de développement du plateau.

En plus d'être une structure de coopération, le SIVOM a été et demeure le lien organique de partenariat entre les deux cantons



au delà des frontières administratives. Il est donc considéré non seulement comme un outil mais aussi comme un symbole de l'entité culturelle du plateau, c'est d'ailleurs dans ce domaine du culturel qu'il a développé le plus d'actions.
La création des Communautés de Communes du Haut-Vivarais et du Haut-Lignon a modifié fortement le paysage intercommunal depuis ces quatre dernières années. La situation politique, administrative, la création des pays, la montée en puissance des politiques régionales a profondément redistribué les cartes. L'importance des financements publics de l'Etat ou de l'Europe est remise en question.

Les prises de compétences récentes du Haut-Lignon et du Haut-Vivarais dans le tourisme par la création d'Offices de Tourisme Intercommunaux modifient les équilibres acquis. Les Communautés de Communes tendent à jouer aujourd'hui une partie du rôle que le SIVOM a longtemps tenu. Elles assurent désormais une place dans le développement qui réduit les fonctions des syndicats intercommunaux.

Plusieurs communes ont sollicité la CCHL pour réfléchir à la remise à plat de l'action culturelle. Une commission travaille sur le sujet depuis quelques mois et devra présenter au conseil communautaire des projets d'actions courant 2006. J'ai à cette occasion affirmé notre intention de garder des liens forts et structurés avec le Haut-Vivarais et de conduire ensemble des actions autour du livre, du patrimoine… Un important chantier est lancé pour une année au moins, nos ambitions seront adaptées à nos moyens mais aussi aux enjeux reconnus par tous.

Thierry QUESADA

Une belle saison à l'école de musique intercommunale du Haut-Lignon

Notre école de musique intercommunale du Haut-Lignon, créée en septembre 1999, accueille cette saison plus de 200 élèves dans les différentes disciplines : instruments, chorales, orchestres, ateliers, … auquel il faut ajouter le travail direct de deux professeurs dans chaque école primaire et maternelle de notre Communauté de Communes.



Quatre nouveaux visages ont rejoint l'équipe pédagogique en septembre 2005 : Véronique BONNEFON au piano en complément de Mireille JACQUIN, Florence BOURDELIN au violoncelle, Anne-Laure CHOLLET en formation musicale et Vincent GENTIL en percussions. Ce sont donc 16 professeurs qui enseignent leur spécialité à Tence, au Chambon-sur-Lignon mais aussi, au Mazet Saint-Voy où les cours de guitare ont rejoint ceux de piano. A Saint-Jeures, fonctionne l'atelier de Danses Traditionnelles en lien avec le CDMDT.

Plusieurs temps forts ont ponctué la saison 2004/2005 avec les concerts de l'Avent (Le Mazet Saint-Voy et Saint-Jeures), les concerts d'Avril (Chenereilles, Tence, Le Chambon-sur-Lignon) avec les musiques du film « Les Choristes » qui ont réuni chorales d'enfants, orchestres et classes de formation musicale. Enfin, la semaine «Musique et Flamenco», organisée par le Comité de Jumelage de Tence, avec les Concerts des Chœurs du Haut-Lignon, des classes d'accordéons et cornemuses traditionnelles, des duos flûtes et pianos de l'orchestre junior et la fanfare….. Avec comme point d'orgue la Masterclass de guitare qui a accueilli des élèves confirmés et des professeurs de tout le département.

De belles réalisations se profilent cette nouvelle saison : après les concerts et animations de Noël (4 décembre au Chambon-sur-Lignon, 14 décembre à Tence et 16 décembre au Mazet Saint-Voy) ; les concerts de printemps réunissant toutes les classes de l'école auront lieu les 31 mars et 1er avril 2006. Ensuite, un grand concert Mozart « La Messe du Couronnement » sera donné le 19 mai 2006 par les chœurs du Haut-Lignon, avec l'orchestre ARMIDA de Lyon et d'autres choristes du département. Le mercredi 21 juin 2006 sera consacré à une grande Fête de la Musique, puis en octobre 2006 ce sera la Misa Flamenca, cette fois-ci en Andalousie.

Conventionnée avec l'ADDAMC 43 (Association Départementale pour le Développement des Activités Musicales et Chorégraphiques en Haute-Loire) et le Conseil Général, l'école est partie prenante dans le schéma départemental d'enseignement musical. Après avoir hébergé l'examen départemental de Piano en juin dernier, salle François LODS au Chambon-sur-Lignon, nous organisons en juin 2006 les examens de fin de cycle avec les autres principales écoles de musique du département.



Comme à l'accoutumée, l'orchestre junior sous la direction de Laure Philippoteaux, les Chœurs du Haut-Lignon, les classes instrumentales se produiront durant l'année dans nos différentes communes et nous représenteront dignement hors de notre territoire avec plusieurs concerts dans le département.

Une belle saison en perspective, durant laquelle l'EMIHL invite la population à venir à sa rencontre lors des différents concerts … Bonne musique et bon vent à tous !

Thierry REYNAUD

L'aménagement du terrain multi-activités se poursuit

Tout d'abord, un arrosage automatique a été installé. Il sera utilisé suivant nécessité au printemps et en été. L'eau utilisée provient du trop plein de la réserve incendie qui est alimentée par des sources. Deux citernes de 3 000 litres sont ainsi remplies et, avec le concours d'un moyen automatique, la pelouse est arrosée.



L'éclairage de ce terrain pour les entraînements de l'automne et de l'hiver est en cours d'installation : 4 mâts assureront une très bonne luminosité. La fin des travaux est prévue pour le 1er trimestre 2006. Le nombre de lux par m² éclairé au sol est conforme à la norme. Cette installation a été étudiée par le Syndicat d'Electrification Rurale qui prend la moitié de la dépense à sa charge. Le coût pour la CCHL est de 30 000 €.

Les sociétaires du Rugby Club des Hauts Plateaux (RCHP) construisent actuellement à leurs frais un local technique d'environ 60 m² sur deux niveaux pour loger les matériels nécessaires au traçage, à l'arrosage et aux entraînements.
Le RCHP, qui utilise ce terrain, compte 84 licenciés et a organisé début septembre le Tournoi des Champignons patronné par Régis MARCON. Thierry QUESADA a procédé à la remise des récompenses, en compagnie de Jacqueline DECULTIS.

Jean REYNAUD

Nouveau «pétanquodrome» couvert de la CCHL : une première sur notre région

Cette nouvelle installation communautaire a été réalisée par un agrandissement du boulodrome intercommunal du Mazet Saint-Voy. Cette structure couverte d'environ 300 m² a un sol spécifique pour le jeu de pétanque. Elle sera à la disposition des associations de pétanque de la CCHL, mais aussi ouverte à tous même non licenciés.

Par ailleurs, le local d'accueil a été totalement rénové suite à l'incendie qui l'avait détruit en partie il y a un an.

Pour pouvoir jouer à « La Lyonnaise », il y a quatre jeux à disposition ou à la « Pétanque », il suffit de prendre la carte de la société du boulodrome :
- 40 € pour l'année pour les joueurs assidus.
- 10 € à l'année pour ceux qui jouent de temps en temps avec en plus 1,50 € par journée pour le chauffage.



Pour tout renseignement, contacter le Président, Patrice REDOND au 04 71 59 26 52

Jean REYNAUD

Fonctionnement du service de portage de repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile fonctionne depuis le mois d'avril 2002 et le nombre de repas livrés ne cesse d'augmenter. Ce service touche également de plus en plus de communes du territoire intercommunal (Cf. le tableau récapitulatif).

Les repas sont préparés par Joseph JUBAN, traiteur agréé, au Chambon-sur-Lignon. Les repas sont livrés par un véhicule adapté. Les menus de la semaine sont proposés quelques jours à l'avance. Les livraisons sont réparties sur trois jours (lundi, mercredi et vendredi).
Le coût du repas est fixé à 7,80 € l'unité (soit 51,16 Frs). Il est par ailleurs possible d'y ajouter un potage moyennant 0,78 € supplémentaires (soit 5,12 Frs).

Pour tout renseignement complémentaire ou pour solliciter une livraison prochaine, vous pouvez contacter

Périodes	Nbre total de repas livrés	Communes concernées
D'avril à décembre 2002 (9 mois)	1544	Le Chambon/Lignon Le Mazet-St-Voy
De janvier à décembre 2003 (12 mois)	3623	Le Chambon/Lignon Le Mazet-St-Voy Saint-Jeures Tence
De janvier à décembre 2004 (12 mois)	4600	Le Chambon/Lignon Le Mas de Tence Le Mazet-St-Voy Saint-Jeures Tence
De janvier à octobre 2005 (10 mois)	3798	Le Chambon/Lignon Le Mas de Tence Le Mazet-St-Voy Saint-Jeures Tence

l'association ADMR Haut-Vivarais/Lignon au 04 75 30 29 37 ou Joseph JUBAN au 04 71 53 74 62

Jacqueline DECULTIS

Réseau «Samy» projet mené par la Mission Locale



• Qu'est-ce que la Mission Locale ?
La Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières est une structure d'accueil de jeunes. Les six Communautés de Communes de l'arrondissement représentant les 44 communes de l'Yssingelais participent à son financement.
La Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis du système scolaire) dans une perspective d'insertion professionnelle et sociale. Elle reçoit 850 jeunes par an et accompagne projets ou recherches d'emploi. Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des demandes des jeunes dans le domaine de la formation, de l'emploi, mais aussi du logement, de la mobilité et de la santé.

• Qu'est-ce que l'action S.A.M.Y ?
Solidarité Accueil Mobilité dans l'Yssingelais est une action mise en œuvre pour faciliter l'insertion des jeunes en entreprises (stages ou périodes d'essai) en leur proposant un hébergement de courte durée.

• Qu'est-ce que le réseau S.A.M.Y ?
Le réseau Solidarité Accueil Mobilité dans l'Yssingelais est un groupe de personnes identifiées sur chacune des 44 communes de l'arrondissement. Ces personnes volontaires, bénévoles se sont proposées pour héberger ponctuellement un jeune connu de la mission locale.

Les personnes désireuses de participer à cette action peuvent contacter la Mission Locale.

Coordonnées : Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières.
Château Michel, 16 avenue Georges Clemenceau, 43200 Yssingeaux - Tél. 04 71 65 73 73 ;
Fax 04 71 65 73 74 ; E.mail : accueil@mljeuneloire.org
Contact : Thérèse JANUEL

POUR UNE SOLIDARITÉ ACTIVE. Si vous connaissez des jeunes ou personnes en difficulté dans votre entourage, n'hésitez pas à consulter la Mission Locale ou d'informer les assistantes sociales du secteur.

Amélioration de l'habitat : profitez encore de l'OPAH jusqu'en juillet 2006

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été mise en œuvre début juillet 2003 sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Lignon. ***Cette procédure, qui permet de réserver prioritairement des crédits de l'Etat et de l'ANAH, doit s'achever le 6 juillet 2006.***



Rappelons que des aides financières peuvent être mobilisées par les propriétaires privés pour effectuer des travaux dans les logements uniquement destinés à la résidence principale.

• Deux catégories de propriétaires sont concernées par l'OPAH :
- les propriétaires qui occupent personnellement leurs logements (propriétaires occupants) :
Des subventions de l'ANAH pour améliorer les logements peuvent être accordées sous conditions de ressources au taux de 20 % ou au taux de 35 % pour les personnes à revenus très modestes. Des financements complémentaires, à caractère social, peuvent être mobilisés (aides des caisses de retraite, prêts MSA, CAF, …).
Certains travaux, visant à l'adaptation des logements aux handicaps, peuvent faire l'objet d'aides majorées ou de crédits d'impôts.
Des crédits d'impôts sont également possibles sur les fournitures de matériel visant aux économies d'énergie.

Les propriétaires qui louent des logements ou qui souhaitent remettre en état des logements pour les louer en résidence principale (propriétaires bailleurs) :
Le taux de subvention de l'ANAH est de 20 % du montant HT des travaux subventionnables, si le propriétaire bailleur souhaite louer en loyer libre.
Le taux de subvention de l'ANAH pour le conventionnement des loyers (loyers locatifs sociaux) est actuellement prioritaire. Dans ce cas, avec la participation de l'ANAH et de la Communauté de Communes (qui apporte 5 % d'aide), le taux de subvention s'élève à 45 % du montant HT des travaux subventionnables.
Dans le cas de remise sur le marché locatif de logements vacants conventionnés après travaux, le taux global de subvention peut être porté à 55 % du montant HT des travaux subventionnables (aide de la Communauté de Communes, de la Région Auvergne et aide supplémentaire de l'ANAH).
Une prime de sortie de vacance des logements vacants remis sur le marché locatif avec conventionnement des loyers, peut venir compléter ce dispositif assez favorablement en ce moment …
Le conventionnement implique que le propriétaire loue son logement, à un niveau de loyer modéré, à un ménage dont les revenus ne dépassent pas un plafond de ressources



fixé par l'Etat, les familles peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

La mobilisation des logements vacants et la production de logements conventionnés sont dans les objectifs de l'OPAH, ainsi que

dans les objectifs du Plan de Cohésion Sociale mis en œuvre par l'Etat.

• Un bilan déjà important qui peut encore être amélioré :



Depuis début juillet 2003, près de 90 propriétaires occupants ont pu obtenir des aides pour améliorer leurs logements. Les travaux financés ont concerné essentiellement des installations de chauffage, des réfections de toiture, des remplacements de menuiseries extérieures, des travaux d'adaptation du logement, d'électricité, ...

Plus de ***55 logements locatifs*** ont bénéficié d'aides à l'amélioration, dont près de la moitié par de nouveaux logements locatifs qui étaient inoccupés avant travaux.

Les efforts doivent se poursuivre, les crédits réservés sont encore disponibles durant plusieurs mois, il faut en profiter !

Outre l'amélioration des conditions de vie des occupants des logements réhabilités, l'OPAH a un impact économique certain sur le territoire de la Communauté de Communes. ***Ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été engagés dans les 6 communes*** dont 40 % seront réalisés par des artisans et entreprises locales ayant leur siège dans la Communauté de Communes.

Vous avez des projets, n'hésitez pas à vous renseigner, le CENTRE d'AMELIORATION DU LOGEMENT PACT ARIM Haute-Loire est régulièrement présent dans les communes, assurant des permanences personnalisées gratuites pour élaborer votre projet et vous aider dans vos démarches.

Consultez le calendrier des permanences si vous souhaitez nous rencontrer. Vous pouvez également nous contacter au Centre d'Amélioration du Logement, PACT ARIM Haute-Loire, 33 Bd Président Bertrand 43000 LE PUY-EN-VELAY.
Tél. 04 71 09 80 12 ou 04 71 09 80 17
E.mail : pact-arim-haute-loire@wanadoo.fr

Christian BENOIT

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

CALENDRIER DES PERMANENCES 2006

	JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUIL
	9	17	23	6	14	20	6	14	20	10	18	24	8	16	22	5	13	19	3
LE CHAMBON-SUR-LIGNON Lundi de 10H - 11H30 **MAIRIE**	X		X	X		X	X		X	X		X			X	X		X	X
TENCE Lundi de 14H - 15H30 **MAIRIE**	X		X	X		X	X		X	X		X	**FERIE**		X	X		X	X
LE MAZET SAINT-VOY Mardi de 10H - 11H30 **MAIRIE**		X			X						X			X					
SAINT-JEURES Mardi de 14H - 15H30 **MAIRIE**		X			X						X			X					
CHENEREILLES Mardi de 10H30 - 11H30 **SALLE POLYVALENTE**								X									X		
LE MAS DE TENCE Mardi de 14H00 - 15H00 **MAIRIE**								X									X		

Bilan 2005 pour l'Office de Tourisme du Haut-Lignon

• Quelques nouvelles :

Comme vous avez pu le constater, il y a des changements dans le fonctionnement de l'Office de Tourisme. En effet, depuis avril 2005, la structure touristique est devenue intercommunale avec une mise en commun des moyens.



Grâce au travail de l'équipe professionnelle de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon de nombreux projets et travaux ont pu être réalisés.

• Quelques Exemples :

* Une carte d'hôte intercommunale (des avantages sur des activités payantes estivales).
* Une animation intercommunale : Interfolk.
* Un lissage des heures d'ouverture des bureaux du Chambon-sur-Lignon et Tence avec un accueil par une équipe dynamique.
* Un service d'accès Internet est proposé. Une photocopieuse et un fax sont à votre disposition (services payants sauf site ANPE gratuit).

• A Tence :

Le bureau d'accueil est complètement rénové et équipé d'un mobilier moderne et pratique, aux normes pour accueillir des handicapés moteurs. Les démarches pour l'obtention de labellisation « Tourisme et Handicap » sont en cours. Il reste encore quelques aménagements à faire.

Une communication spécifique pour des malvoyants et aveugles est également prévue pour notre territoire.

Un service de réservation de billets de trains (SNCF) a été mis en place en plus de celui du Chambon-sur-Lignon. Vous pouvez venir directement commander vos billets.

Un espace Exposition a été créé, et l'Office de Tourisme lance un appel aux personnes désirant exposer. Cet espace sera ouvert toute l'année. Il pourra être également utilisé pour la promotion des animations (conférences de presse, ...). Lors du festival Brassens, une exposition a été mise en place et une conférence de presse a été organisée.

• Au Chambon-sur-Lignon :

Le bureau d'accueil vient d'être équipé de nouveaux ordinateurs avec une mise en réseau entre les différents points d'accueil. Un déménagement dans de nouveaux locaux est prévu au printemps 2006. Dans cet environnement, un grand espace d'exposition est prévu ainsi que divers aménagements dans l'objectif d'un classement 3 étoiles et d'une labellisation « Tourisme et Handicap ».

• Au Mazet Saint-Voy :

Pour la prochaine ouverture en avril 2006, de nouveaux aménagements du bureau d'accueil dans la Halle Fermière sont prévus avec une création d'un point Accès Internet.

• A Saint-Jeures :

Pendant les mois d'été, un « Point Info » avec une salariée a été mis en place dans la Mairie. Un projet d'équipement d'un point d'information dynamique va être étudié, ceci pour rendre Saint-Jeures plus accessible à l'information touristique. D'autres projets sur des possibilités de développement touristique doivent être étudiés avec la Mairie.

• Bilan touristique : Le nombre de visiteurs dans nos offices :

Nos bureaux d'accueil ont reçu cet été de juin à août, plus de 20 000 personnes et répondu à plus de 3 500 appels téléphoniques et contacts e-mail.

Mois	Le Chambon	Tence	Le Mazet	St-Jeures
Juin	1 328	1 168	353	
Juillet	3 815	3 256	774	17
Août	4 921	3 352	1 205	21
Total	**10 064**	**7 776**	**2 332**	**38**

Ils assurent la coordination et la distribution de l'information.
Toutes ces actions sont inscrites dans le cadre du développement touristique du territoire de la CCHL. Le fonctionnement, les éditions des brochures, les investissements (l'équipement mobilier et informatique) et la prise en charge du personnel de l'Office de Tourisme sont assurés par cette dernière. A noter que les communes elles-mêmes mettent à disposition les locaux d'accueil.

L'équipe travaille actuellement sur la mise en place d'une programmation d'animations 2006, la mise en place de la carte d'hôtes, la création des nouvelles brochures, du site Internet, des classements des hébergements touristiques, etc., etc...

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal du Haut-Lignon souhaite une très bonne année 2006 à toute la population.

Carly ROUMA

Définition de la taxe de séjour intercommunale 2006

La taxe de séjour intercommunale est reconduite pour l'année 2006. Rappelons que la taxe de séjour finance partiellement le budget de l'OTHL. Les élus communautaires souhaitent la renouveler dans les mêmes conditions qu'en 2005. Le régime de taxe choisi est celui de la **taxe au réel** pour ne pas pénaliser les hébergeurs en cas de mauvaise saison. La période de perception est définie du **1er juin au 30 septembre 2006**. Les tarifs, réductions et exonérations sont présentés ci-dessous. Elle s'applique sur tout le territoire de la CCHL (Chenereilles, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mas de Tence, Le Mazet Saint-Voy, Saint-Jeures et Tence). Chaque hébergeur doit prendre en compte cette taxe lorsqu'il loue pendant la période de perception.

• **Tarifs :**

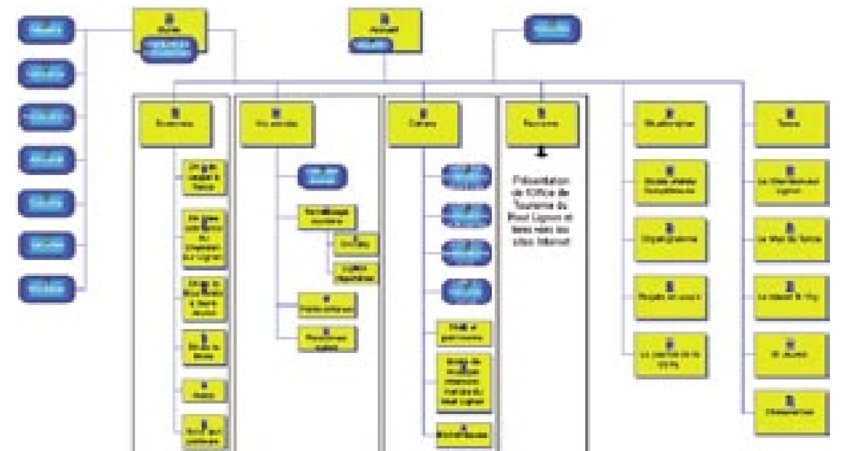
CATÉGORIES	TARIFS
Hôtel non classé et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	**0,25**
Hôtel 1* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	**0,30**
Hôtel 2* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	**0,45**
Hôtel 3* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	**0,65**
Hôtel 4* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	**0,80**
Camping de 0 à 2*	**0,20**
Camping de 3* et plus	**0,35**

• **Exonérations et réductions :**
• les enfants de moins de 13 ans,
• les colonies de vacances,
• les voyageurs ou représentants de commerce porteurs de leur carte professionnelle,
• les personnes bénéficiant de l'aide sociale,
• les mutilés, blessés et malades du fait de guerre,
• les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions,
• les personnes exclusivement attachées aux malades,
• les personnes qui par leur travail ou leur fonction participent au développement de la station,
• les membres de familles nombreuses qui se voient appliquer le même taux de réduction que celui de leur carte SNCF.

Delphine MARCEAU

Site Internet de la Communauté de Communes du Haut-Lignon

Nous vous avons annoncé la création d'un site Internet propre à la Communauté de Communes du Haut-Lignon et il faut bien l'avouer, on a l'impression que ça n'avance pas vite. C'est vrai, mais ça avance au rythme que nous nous sommes fixé pour éviter de faire n'importe quoi. Il fallait une charte graphique, nous l'avons. Vous avez pu en voir les effets à travers le journal, ou autres documents. Il fallait définir une arborescence, c'est fait vous la trouverez ci-jointe.



« Il ne reste qu'à » remplir les cases.
L'une d'entre elles, le Guide pratique du Haut-Lignon, sera vite remplie. **Après de longues et fastidieuses corrections, de nombreux ajouts, l'édition papier de celui-ci paraitra courant février**. Toute nouveauté sera mise en ligne sur le site Internet dès qu'il sera opérationnel.
Pour faire court, nous avons encore un bon trimestre de rédactionnel et de recherche puis de choix de photos pour que le site puisse être mis en ligne. Après les tâtonnements habituels, les corrections à venir, les discussions sur le choix de cette photo plutôt que cette autre, le grain de sel que chacun, même s'il ne participe pas à la Commission « Communication », voudra, et c'est bien normal, ajouter, nous ne serons vraiment tirés d'affaire qu'à la fin du deuxième trimestre 2006.
Je vous donne donc rendez-vous à cette date sur **www.cc-hautlignon.fr**

Jean-Paul GOYET

Les compétences de la CCHL s'élargissent pour la protection de l'environnement

Dans ce cadre de protection et de mise en valeur de l'environnement, la CCHL a pris la compétence « Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés ». La CCHL est substituée aux communes membres adhérentes du SICTOM de Tence (arrêté préfectoral n° D.P.C.L./B5/2005/69) qui assure le service.

La CCHL a examiné les possibilités de financement et a décidé d'appliquer à tous les contribuables la taxe qui est assise sur la base du foncier bâti. L'objectif est de rendre le meilleur service possible à tous à travers les éco-points, la déchetterie. Les hausses possibles pour les habitants de certaines communes sont dues au fait que l'élimination des ordures ménagères ne sera plus financée par les budgets communaux. En 2005, le coût collecte et traitement avait augmenté de 3,6 %. En 2006, la hausse prévue est due



essentiellement au coût des carburants. Les 4 camions du SICTOM et le compacteur du Centre d'Enfouissement Technique de Villemarché consomment plus de 100 000 litres par an.

Jean REYNAUD

Valorisez vos bois grâce au Plan de Développement de Massif (P.D.M.) du Haut-Lignon

Le P.D.M. est un outil local de diagnostic et d'animation qui aide les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles et à modifier plus facilement leurs coupes de bois.

Le C.R.P.F. (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne), en partenariat avec la Communauté de communes, a lancé, sur une partie du territoire du Haut-Lignon, un Plan de Développement de Massif forestier. Cette démarche sera animée par Enimie Gobba, en liaison avec l'équipe technique du C.R.P.F. et les acteurs locaux de la filière bois.

• Ses objectifs :
- Répondre aux préoccupations des propriétaires forestiers par des informations gratuites et personnalisées lors de rendez-vous individuels,
- Organiser des réunions thématiques ciblées afin de renseigner les propriétaires de bois sur les travaux et coupes à mettre en œuvre dans leurs propriétés,
- Mettre en place des sorties sur le terrain afin de montrer les techniques de gestion et d'exploitation efficaces,
- Apporter des solutions aux problèmes de dessertes, en collaboration avec les propriétaires eux-mêmes et les élus,
- Favoriser le regroupement de chantiers pour faciliter la valorisation et la mobilisation des bois,
- Accompagner le développement de la filière bois locale,
- Soutenir l'emploi en zone rurale.

• Première étape aujourd'hui terminée : le diagnostic forestier du massif :
Pour caractériser le périmètre d'action, le C.R.P.F. a relevé sur le terrain les données



nécessaires à une bonne connaissance des problématiques forestières du territoire du P.D.M. (importance des peuplements installés, fermeture des paysages, morcellement de la propriété ...).

L'objectif est de déceler précisément les problématiques du secteur (peuplements instables, fermeture du couvert, morcellement de la propriété ...).

• Suite à cette étude, il ressort que :
- la surface forestière totale est de 3 210 hectares
- dont 96 % sont privés
- et répartis entre 1 171 propriétaires dont 90 % possèdent de 0 à 4 hectares, ce qui témoigne d'une forêt très morcelée,
- le pin sylvestre, le sapin et l'épicéa sont les essences les plus fréquentes et représentent 63 % des peuplements,
- 68 % des surfaces nécessitent une intervention sylvicole (éclaircie, amélioration ...).

Toutes ces données, et bien d'autres encore, justifient d'intervenir dans la forêt du Haut-Lignon qui dispose, par ailleurs, de conditions naturelles idéales pour la production de bois de qualité.

• Et pour la suite ?
Le C.R.P.F., en collaboration avec les professionnels de la filière bois locale, mettra à disposition des propriétaires forestiers, tous les « outils » nécessaires pour obtenir une meilleures gestion des bois et des revenus plus soutenus. (réunions d'informations, identification claire des professionnels, guide de gestion forestière…)
L'ensemble des recommandations élaborées au cours du P.D.M. seront validées lors de réunions périodiques d'un comité de pilotage composé d'élus, de propriétaires forestiers, de professionnels de la filière bois locale et du C.R.P.F.

Prochaines réunions 2006

Jeudi 26 janvier 2006 à 14h30 en mairie du Chambon-sur-Lignon :
Intérêts des documents de gestion durable et de la certification forestière pour les propriétaires forestiers.
Jeudi 16 février 2006 à 14h30 à la salle de la gare à Tence :
Les impôts en forêt privée.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter :
Enimie GOBBA, animatrice C.R.P.F. du P.D.M. au 06 62 30 76 09 ou 04 71 06 04 59
Permanence tous les mardis de 8h30 à 12h00 à la Communauté de Communes du Haut-Lignon à Tence.

Le développement économique



• Les Zones d'Activités :
Depuis décembre 2000, la Communauté de Communes du Haut-Lignon exerce la compétence relative à l'extension et la création des zones d'activités d'intérêt communautaire. Plusieurs aménagements ont été réalisés et se poursuivent encore.

Concernant l'aménagement de terrains pour l'installation de nouvelles entreprises ou l'extension d'entreprises existantes, la CCHL a aménagé :
- 8 lots sur la Zone Artisanale de Leygat à Tence dont 2 ont vu l'installation de l'entreprise Voyages JACCON et de l'entreprise CHASTAGNIER. Les autres sont en cours d'achat par d'autres entreprises (FIMA, TARDY, …),
- 2 lots à Tence (situés au-dessus du terrain de football stabilisé) pour l'installation d'entreprises à vocation commerciale.

La CCHL est en train de finir l'aménagement de la Zone Artisanale de La Mion au Mazet Saint-Voy, en créant 7 lots sur une surface de 31.500 m². 2 lots sont déjà réservés pour l'installation du Centre d'Aide par le Travail (CAT) et de Gilles CHAZOT (plâtrier peintre). Sur cette zone, il est prévu l'installation d'une chaufferie bois.



Ces aménagements déjà réalisés ou en cours d'achèvement ont un coût d'environ 1.400.000,00 € H.T.

La CCHL poursuit des aménagements de parcelles sur d'autres secteurs du territoire et va commencer l'aménagement :
- sur la Zone Artisanale des Lebreyres au Chambon/Lignon, de 3 lots sur une surface de 15.000 m². Ces terrains sont déjà réservés par des entreprises locales.
- sur la Zone Artisanale de la Bourlaratte à Saint-Jeures, de 3 à 4 lots sur une surface de 15.000 m². Un lot verra l'implantation d'un bâtiment pour les CUMA.
- sur la Zone Artisanale de Leygat à Tence, 1 ou 2 lots sur une surface de 5.000 m², à côté des Salaisons LHOSTE.

Après ces aménagements, les élus de la CCHL réfléchissent déjà à plusieurs acquisitions foncières sur les communes de Tence et du Chambon/Lignon afin de proposer d'autres terrains disponibles dans l'avenir.

• Exemple : L'entreprise des Voyages JACCON dans ses murs



La zone d'activités intercommunale de Leygat IV accueille sa première entreprise. Les transports JACCON disposent désormais d'une surface importante pour développer leur activité (surface du bâtiment : 1 300 m²). Une partie garage, un grand parking et une station de carburant ont été installés pour accueillir la quarantaine de cars de toutes tailles que compte cette dynamique entreprise.
Cette intervention de la CCHL permet le maintien sur Tence d'une quarantaine d'emplois conducteurs, mécaniciens, secrétaires. Cette entreprise assure également l'essentiel du transport scolaire de notre territoire et de nombreux services réguliers et touristiques.
L'inauguration s'est déroulée le samedi 19 novembre 2005 en présence de 800 personnes parmi lesquelles de nombreux élus et personnalités.
Cette inauguration a été l'occasion d'accueillir parmi les invités Jacques BARROT, Commissaire Européen aux transports, Laurent WAUQUIEZ, Député de la Haute-Loire et Jean DIGONNET, Conseiller Général du canton de Tence.

• L'implantation d'atelier relais :
Les élus de la CCHL travaillent sur la réalisation de deux ateliers relais situés l'un sur la zone artisanale de Leygat à Tence et l'autre situé sur la zone artisanale du Mazet Saint-Voy. Le premier sera réalisé courant 2006 pour être opérationnel en début d'année 2007.

Pour tous renseignements, contacter les services de la CCHL au 04 71 59 87 63 ou au siège : 13, rue des Ecoles à Tence.

Bernard COTTE et Thierry QUESADA

INFORMATION DERNIÈRE MINUTE ! Une nouvelle association intercommunale «Tennis de table du Haut-Lignon» s'est créée le 14 décembre 2005. Les membres du bureau sont : - Frédéric ANDRÉ, Président, domicilié au Chambon-sur-Lignon - Huguette CROS, Trésorière, domiciliée à Tence - Matthieu FAYET, Secrétaire, domicilié au Chambon-sur-Lignon.
Cette association propose la mise en place de 2 séances supplémentaires à celle déjà existante (les lundis de 17h30 à 19h30) à partir du 9 janvier 2006 :
- Les lundis de 19h30 à 21h00 pour du jeu loisir adultes/adolescents
- Les mercredis de 17h00 à 18h30 pour de l'initiation débutants.
Le montant des cotisations est fixé comme suit :
- 50 pour les futurs adhérents qui profiteraient le lundi des conseils de l'entraîneur Breveté d'Etat Vincent GIRAUDET.
- 30 pour les futurs adhérents adultes et 20 pour les futurs adhérents jeunes qui utiliseraient les nouveaux créneaux proposés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Delphine MARCEAU ou Pierre GARNIER - Communauté de Communes du Haut-Lignon
13, rue des Ecoles - BP 13 - 43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63 • Fax 04 71 56 33 45 • E.mail : cc.hautlignon@wanadoo.fr

Directeur de publication : Thierry QUESADA

Dépôt légal : Janvier 2006 - Impression : Imprimerie ROUX - Tence

